CTSCR DU 30 JUIN 2020
Compte rendu succinct

Participants

ADMINISTRATION

Cécile VANDAMME	Cabinet du Directeur Général (Cheffe de Cabinet)
Frédérique NION	Délégation à la gestion des cadres et personnels de Centrale (Déléguée à la gestion des cadres)
Lise SORANO	Cabinet du Directeur Général (Rédactrice)
Catherine FENELON	Sous-Direction du contentieux des impôts des particuliers JF-1 (Sous-directrice)
Florence LERAT	Sous-direction du contentieux des impôts des professionnels JF-2 (Sous-directrice)
Frédéric IANNUCCI	Service du contrôle fiscal (Chef de service)
Stéphane CREANGE	Service du contrôle fiscal (Adjoint au Chef de service)
Isabelle OUDET-GIAMARCHI	Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques (Sous-directrice)
Jean-Luc JACQUET	Bureau GF-3B (Chef de bureau)
Laurent SOULIE	Bureau SI-1D (Chef de bureau)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

SOLIDAIRES FIP section DG et services rattachés	CFDT	CGT	FO	CGC UNSA
Jean-Luc HAMEL Joëlle SEMENTERY-GRANGER Katherine SIMON Catherine ROBERT Paule GUGLIEMI - BN (experte) Damien ROBINET - BN (expert) Laure Duthilleul - BN (experte)	Renaud RECROSIO	Marie-José FERREIRO François MORIN	Olivier JACQUET Alain TACHET	Pierre Emmanuel BAUDOUX

A-« DUREE DU CTSCR SUR UNE DEMI-JOURNEE »

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
Durée du CTSCR sur une demi-journée : trop courte.	**Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - Les OS ont demandé l'ajout de 10 points à l'ordre du jour - Ce CTSCR traite à la fois des sujets métiers (propres à cette instance) et des sujets liés à la crise sanitaire.

B-« Création du Service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal »
(pour avis)

Présentation du SJCF par Frédéric IANNUCCI (Chef du service du contrôle fiscal)

- Création d'un nouveau service. Il s'agit d'une « évolution », pas d'une révolution.
- Fondements de la réorganisation : la loi Essoc et la loi de lutte contre la fraude.
- Nomination auprès du Chef de service d'un magistrat « chargé de mission judiciaire » le 1er mai 2020 (Emmanuel CHIRAT)
- Certains sujets peuvent être éclatés entre les compétences de JF et les compétences de CF (par exemple, l'abus de droit).
- Pour la lutte contre la fraude, la nouvelle organisation permettra un traitement plus intégré des dossiers.
- Point fort de la réforme : « renforcement du *continumum* entre le contrôle et le contentieux »
- La relation de confiance avec les entreprises a été relancée en mars 2019 et un poste de chargée de mission de la relation de confiance a été créé (Valérie SELLIERE AFIPA à la DNVSF)
- Pilotage plus intégré des réseaux : MOA, travaux statistiques, projet PILAT
- Action internationale, autre point fort de la réforme : échanges d'informations entre pays.
- Réorganisation répond à des besoins importants
- Pas de modification du périmètre des missions.
- Les bureaux les plus impactés par la réorganisation sont ceux chargés du pilotage et de l'expertise juridique : CF1A, CF2B, JF2A
- Effectif du nouveau service : environ 304 personnes.

- **Question immobilière :** sujet majeur qui concerne surtout le bâtiment TURGOT. On verra à compter du mois de septembre 2020 comment on s'organise.
Le Chef de service reste au bâtiment TURGOT (le seul chef de service qui ne soit pas à VAUBAN ou COLBERT).
Deux agents volontaires ont été missionnés et sont en train de recenser les besoins de toutes les structures (Bruno JABARD et Frédérique SALOMON).

- **Fonctions transverses non fiscales :** réflexion en cours sur la création éventuelle d'une mission transverse (fonctions RH, budget, coordination, gestion du budget…)

- Concertation, information des agents :
L'actuel Chef de service est arrivé le 1er septembre 2019. La réorganisation était déjà à l'étude. Les différents bureaux ont été associés.
Le départ du précédent Chef du service juridique, début mars 2019, a accéléré le processus.
Les agents ont été associés à la réflexion sur la réorganisation.
Réunion le 4 juin 2020 : 70 agents en présentiel + 100 personnes en audioconférence (tous les A+ et tous les agents des bureaux les plus impactés).
La réforme ne semble pas susciter d'inquiétudes majeures chez les agents, chacun restant dans le même bâtiment et sur des missions identiques.

- Perception de la réorganisation par les entreprises : « OPA du contrôle fiscal sur le service juridique »

- Documents de présentation fournis au CT
Un toilettage des arrêtés reste à faire (remplacer des anciens noms par les nouveaux, notamment)

- **Relations avec la DLF et la Délégation internationale**
C'est JF qui traite les rescrits, mais il doit y avoir une synergie avec la DLF sur ces sujets.
La délégation internationale gère les attachés fiscaux et aide CF pour l'organisation d'événements.

- Prix de transfert
Sur ces sujets, c'est CF2A qui est chargé du contrôle et JF2B qui traite le contentieux, tandis que la Mission d'expertise juridique et économique internationale (MEJEI) peut intervenir lorsque le contribuable souhaite avoir un avis pour l'avenir.

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
SOLIDAIRES FIP - La présentation orale a apporté des éléments nouveaux par rapport aux documents préparatoires. - La **création de ce nouveau gros service suscite des interrogations et des inquiétudes.** - La vision de la réorganisation est l'inverse de celle des entreprises : **plutôt OPA du service juridique sur le contrôle fiscal.** **-** La **sécurité juridique** devient un **élément prédominant** **-** A priori, le projet apparaît cohérent, à condition que l'on admette la nouvelle vision du Contrôle Fiscal qui s'articulerait sur « deux jambes » correspondant aux deux textes juridiques actuels : la loi ESSOC (pour une relation de confiance et une sécurité juridique) et la loi de lutte contre la fraude pour lutter contre les "vrais" fraudeurs. **Nous ne partageons pas cette conception trop réductrice de la mission du contrôle fiscal.** **Nos interrogations portent en pratique sur le dimensionnement des structures constituées, de grande taille, qui nécessiteront une vigilance particulière quant à la fluidité de leur fonctionnement : pilotage, installation et aménagement des locaux, association concrète des agents au projet, maintien des effectifs suffisants ...** Or, dans la présentation du projet telle qu'elle nous est faite aujourd'hui, nous constatons que ces garanties sont loin d'être assurées. **CFDT** - La sécurité juridique est nécessaire à la fois pour l'économie et pour les concitoyens. - Interrogations sur les relations avec la DLF qui aurait pu prendre part à ce changement. - La réorganisation aurait dû être présentée en CTR avant le CTSCR. - La CFDT s'abstiendra au moment du vote, dans l'attente de l'avis des instances nationales. **CGT** - Le projet est présenté en CT alors que « tout est ficelé » - Quels sont les agents concernés ? - A quand un PNSR Contrôle fiscal ? - Comment ont été associés les agents ? Ont-ils été vus individuellement ? **FO** - L'existence de cette réforme était connue en début d'année. - Doutes sur l'opportunité de cette réforme.- Quelles sont les synergies attendues ? - A-t-on bien étudié les problèmes de personnel ? Quid des sujets bâtimentaires ? **CGC** - La future organisation devrait être plus efficiente. Devrait apporter de la cohérence au traitement des dossiers. - Vigilance nécessaire sur les sujets personnels : comment les agents vont être intégrés dans la nouvelle organisation ? - A priori avis favorable sur la réorganisation, mais attentes sur l'organisation au quotidien.	**Frédéric IANNUCCI** - Les ressentis opposés sur la réorganisation entre les entreprises et les agents (OPA de CF selon les entreprises, ou OPA de JF selon les agents) démontrent peut-être qu'on est à un « juste milieu ». - Les deux services sont rapprochés pour trouver un équilibre. Ils sont en contacts très réguliers car ce sont les même sujets qui apparaissent à différents moments de la procédure. - Parti pris de la réforme : garder au maximum les structures existantes. - Face aux inquiétudes des agents on pourrait répondre : « Au pire ça ne change rien, au mieux ça fonctionnera mieux ». - On se renforce en s'appuyant les uns les autres. **Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - Il s'agit bien d'un sujet CTSCR car concerne des services de Centrale. **Frédéric IANNUCCI** - La réorganisation n'a pas d'impact sur le réseau mais devrait permettre de répondre plus rapidement aux questions de celui-ci. Il y aura simplement un changement de point d'entrée. **Florence LERAT, sous-direction JF-2 (Sous-directrice**) - Le Service juridique intervient sur les suites du contrôle fiscal et il est donc tenu d'appuyer le service du contrôle fiscal. JF est aussi au service du contrôle fiscal, même si cela n'apparaît pas dans les noms des sous-directions. **Catherine FENELON, sous-direction JF-1 (Sous-directrice**) - La synergie existe déjà entre les deux services JF et CF et cette réorganisation la fera vivre différemment. **Stéphane CREANGE, Service du contrôle fiscal (adjoint au Chef de service)** - Les sujets sont déjà traités en commun par les deux services et il existe une boucle vertueuse entre eux. Il est important que le pilotage de ces services soit commun. - Les deux services JF et CF répondent à des questions parlementaires, il est important que les réponses soient communes aux deux services.

CGT - Dans les DDFIP les services JF et CF ne sont pas fusionnés ?	**Frédéric IANNUCCI** - Non, dans les DDFIP les services JF et CF ne sont pas fusionnés.
SOLIDAIRES FIP - Il est **regrettable qu'on apprenne cette réorganisation par ce CTSCR alors qu'il n'y a pas eu de GT consacré au contrôle fiscal depuis 2019. Les OS nationales auraient pu s'exprimer sur ce sujet.**	**Frédéric IANNUCCI** - Un GT pourrait être organisé mi septembre 2020 sur les sujets d'actualité du contrôle fiscal.
SUSPENSION DE SEANCE A LA DEMANDE DES OS	
Abstention de toutes les OS, sauf la CGC qui vote pour.	

C-« Création du PNSR publicité foncière et impact sur les bureaux JF-1B et GF-3B» *(pour avis)*

Présentation par Isabelle OUDET-GIAMARCHI Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques (GF3) – sous-directrice, et Catherine FENELLON Sous-direction du contentieux des impôts des particuliers (JF1)

Isabelle OUDET-GIAMARCHI
Le PNSR se préfigure par le transfert d'agents de JF1A vers GF3B.
La préparation est en cours.
Compte tenu du COVID, il n'a pas été possible de transmettre au CTSCR une documentation étoffée.
Le PNSR s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la publicité foncière.
Le PNSR aura pour mission de répondre aux questions posées par le réseau.
On est en phase de préfiguration.
La question des locaux est complexe.

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
SOLIDAIRES FIP - Recontextualisation : la création du PNSR intervient dans le contexte de la réduction des effectifs de la publicité foncière dans les services déconcentrés et de la création des SAPF. - La mise en place du PNSR publicité foncière se traduira par une déperdition de compétences. En cas de fusion de services et de regroupement sur un autre site, les agents ne suivent pas leurs missions et cela les met en difficulté. - Le double point d'entrée GF/JF pour les questions relatives à la publicité foncière s'explique par des métiers différents et n'est pas incohérent. Les services locaux connaissent cette dualité qui ne leur pose pas de difficultés. - Il semble y avoir une volonté politique de désorganiser la mission de publicité foncière. On veut aboutir à une dégradation des missions et des compétences en la matière. - La réforme peut se résumer ainsi : « **Comment répondre à une question qui ne se pose pas ?! »** - Y avait-il un besoin d'extraire cette mission de la Direction générale ? - La manière dont le dispositif a été conçu et la communication autour du projet pose de gros problèmes. Pour preuve, **la fiche d'impact est vierge de toute mention des mesures d'accompagnement RH au profit des agents.** - L'un **des arguments pratiques pour justifier ce projet est le manque de lisibilité de l'articulation des missions des deux équipes** en charge actuellement en services centraux, pour l'une des aspects métier et doctrine (GF-3B), pour l'autre des aspects contentieux et juridiques (JF-1B). **Si tel était le cas, le problème pouvait facilement être résolu par une solution organisationnelle touchant aux deux bureaux concernés.** - la volonté est visiblement tout autre puisque la **décision a été prise, a priori, d'extraire ces missions des Services Centraux pour les confier à un Pôle National de Soutien au Réseau en matière de publicité foncière**. Tout cela sans que le projet n'ait encore fait l'objet d'une présentation au CTR… !	**Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - A l'automne 2019, les OS ont eu officieusement connaissance d'une note au double timbre GF et JF évoquant la création du PNSR de publicité foncière. En janvier 2020, on ne disposait pas d'éléments concrets sur ce PNSR. **Isabelle OUDET-GIAMARCHI- (Sous-directrice GF3)** - Même si actuellement les deux équipes de JF et GF ne sont pas dans le même bureau, cela fonctionne bien. La réorganisation formalisera quelque chose qui existe déjà. **Catherine FENELON (sous-directrice JF1)** - La réorganisation intervient dans le cadre de la création des Services d'appui à la publicité foncière (SAPF). - Il y a eu un dysfonctionnement dans l'information sur le sujet et « *on s'en excuse* ». - Le projet de création du PNSR découle directement d'une logique d'organisation d'ensemble. - Les SAPF sont des structures indispensables à la publicité foncière. - La question immobilière est en phase de réflexion : il s'agit d'installer un IP et quatre rédacteurs. La réflexion sur les bureaux s'inscrit dans le cadre plus général de la fusion de CF et JF avec la création du SJCF. - Les agents sont informés au fur et à mesure.

- **le tour de passe-passe va jusqu'à instituer un Pôle de Soutien créé ex nihilo sans aucune expertise, sur une implantation géographique laissée au hasard des sites qui seraient volontaires pour l'accueillir dans le cadre des projets de Nouveau Réseau de Proximité et de démétropolisation**…

Qu'à cela ne tienne ! Les **équipes actuelles resteront en services centraux où elles seront regroupées, afin de pouvoir apporter à partir de septembre 2021 leur expertise à ce nouveau Pôle de Soutien, durant un an. Après quoi, ces équipes seront purement et simplement dissoutes en septembre 2022.**

- Concernant les conséquences sur les Services Centraux et Rattachés, au-delà des aspects « politiques » du projet, **nous interpellons notre CTSCR sur plusieurs aspects humains.**
- Or sur **la fiche d'impact, aucune mesure en matière d'accompagnement RH ni aucune mention indiquant que les agents ont été associés à un moment ou à un autre à ce projet.**

- Par ailleurs, l**es mouvements de mutation font apparaître qu'une collègue est partante de cette structure. Or les mouvements d'arrivée vers cette même structure ne font apparaître que des collègues stagiaires.**
Autrement dit **la ou le collègue susceptible d'arriver en remplacement prendra donc ses fonctions pour la 1ère fois en tant qu'inspecteur, dans cette structure à laquelle il est justement demandé une expertise toute particulière compte tenu des objectifs qui lui sont assignés dans ce projet, avec pour motivation la perspective que cette implication très forte ne soit utile que pour 2 ans, avant disparition de l'équipe …**

- Le DUERP du Bureau JF-1B, fait apparaître, exprimé par 5 agents, **un risque de nature organisationnelle et psychosociale (RPS) dénonçant une situation de « surcharge de travail et urgence de traitement des affaires** ».
Or l'examen de l'organigramme du Bureau laisse supposer que l'équipe « publicité foncière » est par nature particulièrement soumise à des contraintes prégnantes de délais. La mesure préconisée en réponse à l'alerte était de « *Tenir une réunion interne pour adapter l'organisation du service ; planifier et prioriser les commandes. Le soutien managérial ».*
Nous souhaitons disposer de précisions sur les effets de ces mesures à ce jour. Et s'il s'avérait que ce risque avait été exprimé par cette équipe, nous ne pourrions qu'alerter sur l'aggravation que ne manquera pas de provoquer l'évolution de la situation de cette équipe telle que nous l'avons décrite.

- En octobre 2019, nous avons clairement et expressément posé la question sur la démétropolisation, or il nous a été répondu qu'il n'y avait « rien à l'horizon ». Il y a obstruction à l'information.

CFDT

- On ne comprend pas l'utilité de cette réforme.
- Les documents préparatoires fournis au CT sont médiocres.
- La conception du dispositif est très critiquable.
- Lorsqu'un point est inscrit à l'ordre du jour, des éléments tangibles doivent être fournis en amont au CT, or ce point a été inscrit depuis des mois à l'ordre du jour.
- On redoute de savoir ce qui va suivre cette réforme.
- On veut savoir où seront les agents de JF1B impactés par la réforme.

- Dans l'équipe concernée de JF1A, un A a obtenu une mutation à la DAJ et sera remplacé par un nouveau A (inspecteur-élève) qui était précédemment B au service de la publicité foncière de Créteil. Ce nouvel inspecteur arrive dans un contexte qu'il connaît, dans une « équipe chevronnée avec un encadrement pérenne ».
Les compétences en matière de publicité foncière sont difficiles à trouver.

- La ligne de partage des compétences entre GF et JF en matière de PF seront plus claires après la réforme ; JF se concentrera davantage sur le contentieux et le pré-contentieux.

Jean-Luc JACQUET, chef du bureau GF-3B

- La réorganisation entre dans le cadre de la réorganisation de la publicité foncière.
Les services locaux de PF sont fusionnés et les agents suivent ou non la mission. L'organisation repose sur une nouvelle répartition des activités.
La mission PF s'inscrira dans le schéma classique du PNSR.

- Les PNSR dépendent des directions locales, et le régime des agents sera celui des PNSR.

- La réorganisation a au préalable fait l'objet de discussions lors d'un GT avec les organisations syndicales nationales. Notre souhait est de conduire une réflexion collective nationale qui est ensuite déclinée en local.

Catherine FENELON, sous-directrice JF1

- S'agissant du **signalement dans le cadre du DUERP**, une partie des agents de cette équipe était concernée, ainsi que d'autres agents du bureau.
On a débriefé avec les équipes et un plan d'action a été mis en œuvre dans la section. Il est légitime que l'évolution des missions suscite des inquiétudes.

CGT
- La fiche d'impact est « très légère ». On ne sait pas où sera implanté le PNSR alors que parallèlement la presse a annoncé plusieurs sites pour la démétropolisation.
- Quel sera le statut des agents du PNSR ?

CGC
- La documentation préparatoire soumise au CT est « un peu gribouille ».
- Alors que le Ministre avait fait de grandes déclarations indiquant que 3000 agents » iraient « à la campagne », il « semble que la démétropolisation va accoucher d'une souris ».
- La DGFIP « subit la volonté d'un pouvoir de tutelle qui n'est pas bien au fait de son organisation ».
- Le projet de PNSR publicité foncière vise à déconcentrer une mission des services centraux, mais il n'y a pas d'explications sur la mise en œuvre pratique (statut des agents, primes, régime indemnitaire, transfert d'ETP, …).
- Ce projet suscite une véritable incompréhension.

FO
- Le sujet est dans les cartons depuis octobre 2019, tout comme les rumeurs sur la démétropolisation.
- Il n'y a aucune information sur le volet RH, le statut des agents.
- Pour les autres PNSR, il n'y a pas eu de transferts de la DG, et on a fait appel à des ressources locales.
- Des primes non pérennes ne seront pas suffisantes.

SOLIDAIRES FIP
- « La crise COVID a bon dos ! »
- La documentation préparatoire fournie au CTSCR est très pauvre.
Aucune mention n'est faite dans les documents de l'extinction de la mission au 1er janvier 2022 !
La note de décembre 2019 dont nous avons eu connaissance de manière officieuse était plus complète que cette documentation
La seule avancée par rapport aux précédents CTSCR est la présence d'interlocuteurs en face de nous !
On peut entendre tous les arguments : politiques, techniques, etc, mais encore faut-il que des éléments concrets et précis nous soient fournis pour éclairer notre réflexion.

CFDT
- L'excuse de la crise de la COVID ne peut pas être entendue.
Rappel de l'article 5 du CTSCR selon lequel les représentants peuvent demander l'inscription de points à l'ordre du jour … L'administration doit respecter cette obligation.

CGT
- La mission à la DG s'éteindra en 2022, quel sera le sort des agents à cette date ? On les abandonne !
Les effets sur les agents sont totalement négligés.

FO
- Quel sera le statut de ce PNSR ?
- Il faut informer les agents très en amont en cas de délocalisation en province afin de permettre d'anticiper pour toutes les questions liées au logement, à la famille des agents, etc
- La création de ce PNSR publicité foncière préfigure la démétropolisation.
On veut que ce PNSR reste au sein des services centraux. Il n'est pas nécessaire de le rattacher à un SAPF de province.

Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général

- « Vous êtes tombés sur une note par inadvertance ! ».
Ce n'est pas la crise sanitaire qui a empêché de communiquer sur ce projet.
Le 5 décembre 2019, le projet était encore à l'état d'ébauche et on a peu progressé jusqu'à aujourd'hui.
Le sujet n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour tant qu'on n'avait pas d'éléments.
On est aujourd'hui au stade de la préfiguration et la mise en place du PNSR étant prévue en septembre 2021, cela laisse du temps.
Les agents impactés seront à Bercy au sein de GF3B dans des bureaux non connus à ce jour.
« *J'entends bien votre mécontentement !* »

Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général

Les bureaux GF3B et JF1B ont-ils planifié un GT national ?

Jean-Luc JACQUET, chef du bureau GF-3B
- C'est le principe même de la réforme : un CTR a été organisé à l'automne 2019 sur la réorganisation de la mission de publicité foncière.

- Le personnel de centrale n'aura aucun changement de statut ni de rémunération. Le PNSR sera un service de direction et les agents auront le statut de la rémunération des personnels de directions locales.

- Les agents auront la possibilité de suivre la mission s'ils le souhaitent, soit au 1er septembre 2021 lors de la création du PNSR, soit au 1er septembre 2022 s'il reste des postes à pourvoir.

- A ce stade on ne sait pas où sera implanté le PNSR.

- Les règles traditionnelles de transfert d'activité ou de restructuration s'appliqueront (maintien des primes pendant deux périodes de 3 ans).

- Aujourd'hui, on n'en est uniquement au stade de la préfiguration.

CGC - Il n'est pas anormal de coordonner des travaux, comme cela se fait dans le cadre des chantiers informatiques notamment. **SOLIDAIRES FIP** On demande aux agents de préfigurer une équipe, mais quid des deux IP actuels (l'IP de l'équipe issue de JF et l'IP de l'équipe actuelle de GF) ? - Il y aura sans doute des doublons. Que vont devenir les agents concernés ? - Il convient de discuter sur les moyens de gérer au mieux cette mission.	**Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - La réflexion s'amorce sur la mission du PNSR. Le projet concerne 4 agents à JF1B et 3 agents à GF3B. Cette future équipe a vocation à travailler sur une mission pendant un an, voire d'avantage. A ce jour on ne dispose pas d'informations sur la question des bureaux. Il est proposé de soumettre au vote la constitution de cette nouvelle équipe qui réfléchit à la préfiguration du PNSR. « Je peux m'engager à vous donner des informations sur le volet RH et organisationnel. » Il convient de recentrer le vote sur la nouvelle équipe qui va être créée au sein du bureau GF3B. **- Il est proposé de réunir un nouveau CTSCR avant la mi-juillet afin d'étudier un organigramme de cette nouvelle équipe, la question de la localisation et le calendrier de travail de l'équipe.** **Il pourrait être présenté au CTSCR un mini organigramme de la nouvelle équipe, des informations sur sa localisation ainsi que son calendrier de travail. Tout ceci pourrait ainsi être soumis au vote du CT**.

D-« Réorganisation du bureau SI-1D»
(pour information)

Présentation par Laurent SOULIE (Chef du bureau SI-1D)

La réorganisation résulte de l'arrivée de nouveaux projets : le Foncier Innovant et E-Enregistrement comptable.
Le périmètre de la division DCI est réduit par le transfert de certains de ses projets vers des ESI. Cette opération, associée au redéploiement d'applications au sein de la division, permet de libérer un ETP encadrant. La DCI, comptera dès lors six sections.
Les 5 ETP de la section supprimée, sont redéployés au sein de la DCI et participent à absorber pour partie, dans le cadre de mutation, la réduction d'emplois au sein du bureau.

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
SOLIDAIRES FIP - La présentation de cette réorganisation en CTSCR est appréciée. En effet, cette transparence n'a pas toujours été la règle précédemment … - Dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui, et à en croire tous les éléments explicités nous ne pouvons qu'être satisfaits, a priori, puisque l'ensemble des évolutions semblent être mises en œuvre pour la « grande satisfaction » des collègues concernés tant sur le plan fonctionnel et organisationnel que géographique. - Nous sommes toutefois un peu plus dubitatifs quant à la présentation un peu idyllique de la prise en charge du « foncier innovant », qui représente pourtant une part importante du dispositif. - En effet cette activité, s'appuyant sur des technologies d'intelligence artificielle, nécessite à ce stade un recours important à des prestations. - **Comme à chaque fois en pareil cas, nous insistons sur la nécessité d'intégrer dans la prestation une part de transfert de compétence, avec, à terme, le maintien en interne de la maîtrise intégrale du projet.** - Enfin, nous nous interrogeons également sur les transferts de 2 ETP prélevés sur l'application « FIDJI Compta » au bénéfice du nouveau projet. Comment sera compensée la perte de ces effectifs pour cette équipe qui jusque là fonctionne très bien ? ... Selon nos informations, les 2 ETP prélevés ne le sont d'ailleurs pas sur la seule équipe « FIDJI Compta », qui fournit un seul de ces ETP, l'autre provenant de l'équipe « FIDJI Technique ». - Il est important d'informer les agents, à défaut des rumeurs anxiogènes circulent. **CGT** - Le bureau SI1D est un bureau très important. Il y a eu beaucoup de départs. La réorganisation implique un recours important aux ESI et aux prestataires. C'est une démétropolisation qui ne dit pas son nom. - Quelle méthode sera adoptée ? La méthode AGILE sera-t-elle choisie ? Or elle génère beaucoup de souffrance au travail. A-t-on fait une expérimentation de la méthode AGILE ? **CGT** - Dans le Contrat d'objectifs et de moyens, le chantier 3.4 « Réformer le pilotage des projets informatiques » fait référence au recours à la méthode AGILE.	**Laurent SOULIE chef du bureau SI1D** - L'intelligence artificielle ne sera pas confiée à SI1D. - La valorisation et la visualisation se feront via l'outil CAD. - On emploiera les prestataires externes en complément d'équipes internes. Il n'y aura pas de pôle exclusivement composé de prestataires. - On utilisera le marché existant avec close de réversibilité. **Laurent SOULIE chef du bureau SI1D** - Le PAA FIDJI est très important mais il est possible de le réduire. On est en train de proposer une refonte autour de tout le domaine fonctionnel. Que va-t-il rester de FIDJI, comment le faire évoluer ? Telles sont les questions que l'on se pose. - Aucun des deux nouveaux projets ne fonctionnera avec la méthode AGILE. On essaie au maximum de recourir aux ESI. - Il s'agit d'une nouvelle organisation du bureau, et c'est un mouvement qu'on va faire dans le temps. **Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - Les consignes du Directeur général sont d'accorder 2 jours au maximum de télétravail par semaine. Mais il est aussi possible de prévoir des conventions plus souples.

FO - Le bureau SI-1D est un service de l'ex-DGI et comporte plus d'activité de développement et moins de pilotage d'activité par les ESI. Les développements sont transférés, alors que les bases de données sont conservées. Cette tendance induit un risque de départ de techniciens de haute valeur car il faut une matière technique très forte pour attirer ce type de compétences. **CGC** - La réforme s'apparente à une démétropolisation dans les ESI. - S'agissant de la réflexion en cours sur FIDJI, l'équipe concernée n'a pas été informée. Cette situation a généré des rumeurs et créé un climat de défiance entre les agents et l'encadrement. - Pour l'attribution de postes nomades pour le télétravail, il y a eu davantage de problèmes au bureau SI1D que dans les autres bureaux. - Une véritable réflexion doit être mise en œuvre sur organisation générale et particulière du bureau SI1D. Ainsi, dans certaines équipes, les primes pour encadrement des apprentis ont été versées aux IP alors que ce sont les rédacteurs qui assurent ces missions auprès des apprentis. **CFDT** - Il est demandé un recensement des possibilités de travail. Dans certains services, la règle est de 3 jours au maximum par semaine. **CGC** - Selon le décret du 5 mai 2020 modifiant le décret du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, dans les situations exceptionnelles le télétravail n'est pas encadré par des quotas.	

E-« Le projet ROCSP»
(pour avis)

Présentation par Alain PIAU (Chef de la Mission Unification du recouvrement) et Lionnel TESTEVIUDE (Directeur du Projet ROCSP)

Le projet ROCSP vise à harmoniser le recouvrement forcé des créances fiscales et sociales.
Si la DGFiP, avec la MURF, s'est déjà organisée pour permettre cette harmonisation, un outil partagé est devenu nécessaire et doit se substituer aux deux outils distincts existants. Cela doit permettre également de remplacer les outils devenus obsolètes.

ROCSP est un projet qui comporte des enjeux très importants qui concernent les impôts des particuliers, les amendes et les recettes non fiscales.

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
SOLIDAIRES FIP - Le projet ROCSP qui s'inscrit dans le cadre beaucoup plus général de la réforme du recouvrement fiscal et social nous est présentée comme un moyen de faire converger sur un même débiteur l'ensemble des procédures, pouvant laisser présager des gains financiers conséquents à long terme. - Mais là encore, la DGFiP ne se départit-elle pas de missions essentielles et les gains « présagés » seront-ils à la hauteur des pertes occasionnées en terme de maîtrise sur les procédures de recouvrement mises en œuvre ? - Il est indiqué dans la fiche de présentation que le directeur de projet disposera d'une équipe constituée de quelques agents mis à disposition par les principaux services concernés (GF, CL, CE) à temps plein ou à temps partiel. Comment sera organisé le temps partiel et comment s'assurer que les agents concernés ne seront pas sur-sollicités à la fois par leur service ou bureau d'orgine et la direction de projet ROCSP ? Ce type de positionnement « à temps partiel » sur un service et sur un projet est rare. Il a été utilisé pour le projet PAS avec des conséquences en terme de charge de travail particulièrement lourdes pour les collègues concernés.	**Alain PIAU - Chef de la MURF** - Effectivement, l'organisation de le Direction de projet ROCSP s'apparente à celle mise en œuvre pour le projet PAS. - Pour le projet, il est indispensable d'avoir des relais dans les différents services et bureaux concernés par le projet. S'appuyer sur des référents dans tous les services permet de mieux connaître les contraintes et de mieux répondre aux besoins. Pour certains services, l'appui ne représenterait pas des emplois à 100 %, d'où le recours à un temps partiel dans certains cas.

G-« Point divers – Consignes relatives au retour en présentiel et au télétravail »

Cécile VANDAMME (Cheffe de Cabinet du Directeur général)

Depuis le 22 juin 2020, les préconisations de la Direction générale relatives au travail hebdomadaire sont une limitation à 3 jours de télétravail au maximum, voire 2 jours.

Les personnes fragiles doivent contacter leur médecin traitant afin d'obtenir un certificat. Le médecin traitant assure le relai avec le médecin de prévention.

Certaines missions « non prioritaires » n'ont pas été équipées de matériel suffisant pour doter les agents.

La Direction générale fait en sorte d'être prête pour gérer au mieux la crise à l'automne si celle-ci perdurait ou s'aggravait.

QUESTIONS POSEES PAR LES OS OBSERVATIONS DES OS	REPONSES DE L'ADMINISTRATION
SOLIDAIRES FIP - **Nous dénonçons l'ambiguité et les disparités des modalités et consignes sur le retour en présentiel suite à la crise sanitaire COVID19** (modalités et vecteurs de diffusion) Dans notre message du 18/06/2020, nous avions alerté sur les disparités extrêmes qui existent, selon les structures, tant dans les modalités de reprise d'activité elles-mêmes que dans les vecteurs utilisés pour les diffuser. **Nous vous avions demandé que cette problématique soit intégrée dans le document de suivi de la situation de crise** (CRISIQS) mis en place dans notre CTSCR, **afin d'en assurer le transfert au service responsable pour expertise et réponse.** Comme nous l'avions déjà fait dans notre "alerte" précédente du 06/05/2020 relative au déconfinement du 11/05/2020, nous rappelions qu'en l'absence de précisions, chacun.e devrait pouvoir faire connaître à sa hiérarchie qu'elle.il est toujours en attente de consignes claires la.le concernant, et que dans l'attente de telles consignes, elle.il continuerait à exercer ses fonctions dans les mêmes conditions que celles qui étaient les siennes précédemment, et aucun préjudice ne devrait lui être infligé (congé, pressions, sanction,...) tant que durerait cette période de « flou ». Notre demande est restée à ce jour sans réponse. **Nous réitérons donc notre alerte sur le climat délétère et anxiogène que génère un tel « flou ».** **CGC** - La question du retour en présentiel à temps plein se pose lorsque les agents sont équipés pour le télétravail.	**Cécile VANDAMME Cheffe de cabinet du Directeur général** - Il est important de garder un lien physique avec les équipes et de se revoir régulièrement.

La prochaine réunion du CTSCR est fixée au mardi 7 juillet 2020 à 9 h 00